

# L'Ordre des Médecins du Nord

Bulletin  
du Conseil départemental  
du Nord  
de l'Ordre des médecins



## «Retour de Voyage»

Docteur Geneviève CHAPURLAT-DUCHÂTEAU



Sécurité professionnelle  
page 3

Permanence des Soins  
page 8

3<sup>ème</sup> Ascepi'Ordre - Avril 2014  
page 9 et 10

Accessibilité des cabinets médicaux  
page 15 et 16

# Sommaire

<b>Edito du Président</b>	p 2
<b>Sécurité professionnelle</b>	p 3
<b>L'Entraide</b>	p 4
<b>Savez-vous ce que l'on peut trouver sur le site internet ?</b>	p 5
<b>Annonces, infos pratiques</b>	p 6 et 7
<b>Permanence des Soins</b>	p 8
<b>Asclepi'Ordre</b>	p 9 et 10
<b>Affiche relation patient-médecin</b>	p 11 et 12
<b>Jeunes médecins - Le patient au cœur du parcours de soins</b>	p 13
<b>La retraite</b>	p 14
<b>Accessibilité des cabinets médicaux</b>	p 15 et 16
<b>"Coup de gueule"</b>	p 17
<b>Les inscriptions</b>	p 18 et 19
<b>Les qualifications</b>	p 20 et 21
<b>Hommage</b>	21
<b>Médecins décédés</b>	22

**Conseil**  
Départemental  
de l'Ordre du Nord  
des Médecins

2, rue de la Collégiale  
59043 Lille Cedex

Tél.: 03 20 31 10 23

Fax: 03 20 15 04 77

Mail : nord@59.medecin.fr

www.ordre-medecin-nord.com

**Président d'honneur**  
Dr DUCLOUX Michel

**Président**  
Dr RAULT Jean-François

**Secrétaire général**  
Dr DECANter Bernard

**Trésorier**  
Dr DELAGRANDE Rudy

**Vice-présidents**  
Dr BESSON Rémi  
Dr LEFEBVRE IVAN Martine  
Dr LEROUX Patrick  
Dr ROGEAUX Yves  
Dr VOGEL Marc

**Invités permanents du Bureau**  
Dr GHEYSENS Pascal  
Dr GILSKI Jocelyne

**Conseillers**  
Dr BALOIS Maxime  
Dr BASSERY-BOULIC Françoise  
Dr BLEUEZ Sophie  
Dr BRASSART Luc  
Dr DEGRAVE Frédéric  
Dr HANNEQUART Philippe  
Dr MOORE Solange  
Dr PLATEL Jean-Philippe  
Dr ROUSSEL Franck  
Dr VERRIEST Olivier  
Dr WARTEL Philippe

Docteur  
Jean-François  
RAULT

Président du Conseil  
départemental  
du Nord de l'Ordre  
des médecins  
Conseiller national



# Edito

## Chère Consoeur, Cher Confrère,

Lors d'un précédent éditorial je vous avais évoqué l'évolution démographique de ces prochaines années (à l'horizon 2020) : baisse des installations en libéral avec diminution de médecins généralistes et augmentation de certaines spécialités ; papy doctor boom avec augmentation des confrères retraités et des cumuls emplois retraite ; apport de 25% des médecins à diplôme et / ou nationalité européens ou hors européens...

Sans rentrer dans le lugubre, le désagréable ou la déprime, il est évident qu'une réadaptation de l'organisation de notre métier paraît nécessaire : quels que soient les mesures et plus ou moins les attraits financiers il sera très difficile d'attirer les jeunes générations dans des coins éloignés de grands centres d'attractivité ou d'emploi, d'autant plus que nos confrères ont le choix. Quelles que soient les économies réalisables (même si la profession en fait actuellement) il sera difficile d'éviter le vieillissement de la population, le coût des examens complémentaires et les médicaments de plus en plus coûteux ; à moins d'envisager une régression des soins,

quelles que soient les réorganisations hospitalières, privées, médico-sociales. Il faudra garder un espace de libre choix pour le patient et le médecin qui reste la base de notre déontologie.

Ce qui est un peu plus gênant sont les mesures envisagées dans la peut-être future loi de Santé Publique où certaines décisions de délégation de tâches (compétences ?) sont largement envisagées : il est évident que nous devons travailler en bonne entente avec nos collègues professionnels de santé, notre collaboration est indispensable pour le bien de nos patients.

Néanmoins, même si certaines tâches peuvent être déléguées, le médecin a été formé, a étudié pour l'élaboration d'un diagnostic et il paraît difficile de le remplacer dans ces tâches : ne déshabillons pas Pierre pour habiller Paul alors que Jacques arrivera dans quelques années et se demandera pourquoi on l'a dessaisi d'un certain nombre de vêtements.

Egalement pour les mesures à prendre sur le terrain, n'oublions pas la nécessité d'en discuter avec les professionnels de terrain

pour entreprendre des créations de maisons médicales de garde, des centres pluridisciplinaires, d'organisation et de mutualisation des services publics et privés ; Mesdames Messieurs les membres des institutions, SVP n'oubliez pas d'écouter (et d'appliquer si possible) les conseils de la base : rien n'est pire que la construction d'une coquille vide où personne ne viendra s'installer : l'argent public notre bien collectif doit être utilisé en ces temps de disette avec la plus extrême prudence et patience.

On me dira que l'Ordre doit s'occuper de ses affaires qui sont avant tout déontologiques. Mais par le fait que ces évolutions amènent une différence pour le bien être sanitaire des patients et des pratiques professionnelles de nos confrères, je ne pouvais occulter ces réflexions tout en restant ordinal.

Nous gardons quand même un atout essentiel : la population fait confiance à la profession et cela reste essentiel à conserver.

Recevez mes cordiales et confraternelles salutations.

# Mesures en place pour votre sécurité professionnelle

## Chères Consœurs, Chers Confrères,

Devant le sentiment croissant d'insécurité de nombreux médecins, le Conseil de l'Ordre s'efforce depuis plus de 10 ans à améliorer vos conditions de travail, ce en étroite collaboration avec les Ministères de la Justice, de la Santé et de l'Intérieur.

Un état des lieux a donc été établi, afin de créer des outils de prévention adaptés.

➡ Certains d'entre vous utilisent d'ores et déjà notre fiche de déclaration d'incident, téléchargeable sur le site du Conseil départemental [www.ordre-medecin-nord.com](http://www.ordre-medecin-nord.com). Chacune de ces fiches à visée statistique est contrôlée par votre référent ordinal, classée dans votre dossier et transmise au Conseil National, permettant le maintien d'une vigilance face à ces situations délicates. Cette démarche nous permet également de vous contacter et de vous conseiller en cas de déclarations particulièrement alarmantes (agressions physiques notamment).

Par ailleurs, le Conseil National a créé une affiche destinée à vos salles d'attente et intitulée : « *Pour une relation patient-médecin en toute confiance* », que vous trouverez en page centrale (détachable) et également sur notre site internet, donnant des conseils aux patients, pour un climat apaisé.

➡ Plus récemment, un protocole a été signé avec la Gendarmerie et un autre est en cours avec la Police Nationale. Grâce à ces conventions, chaque médecin, quelle que soit la commune où il exerce dans le Nord, possède un référent de sécurité, rattaché à la Police Nationale ou à la Gendarmerie. Ce correspondant a pour rôles principaux de prodiguer des conseils de sûreté (sécurisation des cabinets, vidéo) et de faciliter vos démarches. Nous vous communiquerons très prochainement les noms et coordonnées de ces référents correspondant à chaque secteur géographique. En cas de danger imminent ou d'infraction, un numéro de téléphone à connaître : le 17 ! (numéro de la plateforme départementale), à préprogrammer sur vos téléphones.

➡ Autre action du Ministère de l'Intérieur : l'édition d'un guide pour la sécurité des professionnels de santé (disponible sur le site du Conseil National [www.conseil-national.medecin.fr](http://www.conseil-national.medecin.fr)), contenant informations et conseils indispensables telles que les mesures à prendre avant un déplacement, les conduites à tenir vis-à-vis du patient ou encore les démarches quant aux éventuelles suites judiciaires que vous souhaiteriez donner à un incident.

Pour porter plainte, sachez que le site [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr) vous permet de remplir une pré-plainte directement en ligne. Ce service vous permet d'effectuer une déclaration pour des faits d'atteinte aux biens (vols d'ordonnanciers, vols à la roulotte, dégradations de véhicules, escroqueries...) dont vous êtes victime et pour lesquels **vous ne connaissez pas l'identité de l'auteur.**

Ce guide évoque également les dispositifs techniques de surveillance ; il faut savoir que si les systèmes de télésurveillance sont accessibles sur simple acquisition, la vidéo-protection permettant l'enregistrement des images requiert quant à elle un accord préfectoral pour son installation.

Je reste attentive à chacun de vos signalements et suis à votre disposition au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Nord tous les mercredis matins.

Recevez, Chères Consœurs, Chers Confrères,  
mes salutations les plus confraternelles.



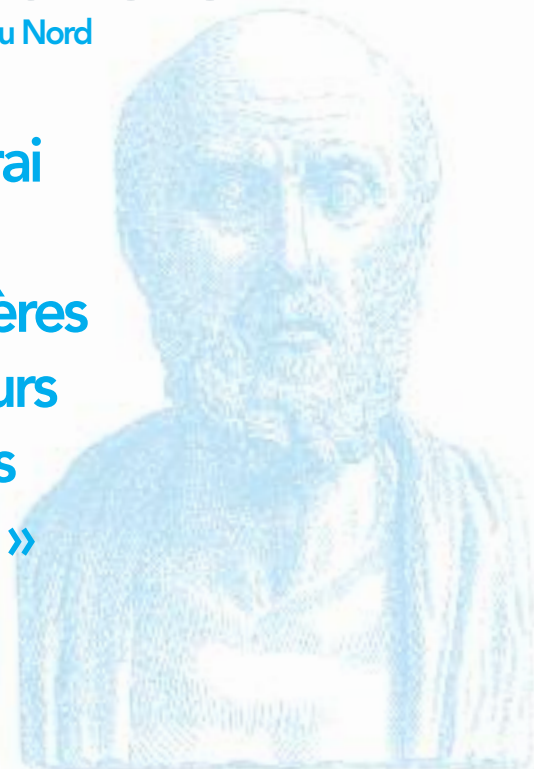
Docteur  
Jocelyne  
GILSKI  
Conseiller Ordinal  
Référent Sécurité

Secrétariat : Mme Lia AIT MASKOUR  
Tél. : 03 20 31 00 88

# L'Entraide

À tous les médecins du Nord

« J'apporterai  
mon aide  
à mes confrères  
ainsi qu'à leurs  
familles dans  
l'adversité... »



Docteur  
Yves  
ROGEAUX

Vice-président  
Président de la Commission Entraide

Secrétariat : Mme Sylvie DUPORT  
Tél. : 03 20 31 00 11

## Serment d'Hippocrate

La Commission d'Entraide du Conseil Départemental du Nord de l'Ordre des Médecins vient en aide aux médecins et à leurs familles en difficulté grâce à vos dons et en complément de la part prélevée sur la cotisation ordinale.

Soyez en remerciés par avance.

En 2013, nous avons aidé 20 familles de médecins, pour la somme de **109 126,56 €**

### Coupon-réponse à joindre à votre règlement

À retourner : CDOM du Nord - Service Comptabilité - 2, rue de la Collégiale - 59043 Lille Cedex

Nom : ..... Prénom : .....

N° RPPS : ..... N° Ordre : .....

Je fais un don de  €

Chèque bancaire ou chèque postal à l'ordre de :  
Conseil Départemental du Nord de l'Ordre des Médecins

Espèces (en notre secrétariat)

**Votre don sera déductible  
de vos impôts (66%)  
dans la limite de 20%  
du revenu imposable.  
Un reçu fiscal  
vous sera adressé.**

# Savez-vous ce que l'on peut trouver sur le site ?

On peut remplir sa petite annonce en ligne

**1- Identifiez-vous avec vos codes habituels**

**2- Cliquez sur "petites annonces"**

**3- Cliquez sur "ajouter une annonce"**

**4- Remplir les items (catégories, titre, texte...)**

**5- Cliquez et soumettre l'annonce avec réception d'un mail d'approbation du CDOM 59 dans les 24 hrs.**

www.ordre-medecin-nord.com



Docteur  
Frédéric  
DEGRAVE

Conseiller ordinal,  
Membre de la Commission informatique

# Annonces, infos pratiques

## Dans quelles conditions un MG qualifié « spécialiste en Médecine Générale » peut-il appliquer un C2 ?

Une décision du 20 décembre 2011 relative à la liste des actes et prescriptions pris en charge par l'assurance maladie, publiée au JO du 21 février 2012, prévoit que peuvent procéder à une cotation C2 les « médecins anciens internes d'un centre hospitalier régional faisant partie d'un centre hospitalier universitaire, médecins titulaires d'un certificat d'études spéciales ou d'un diplôme d'études spéciales et ayant obtenu à ce titre la qualification de spécialiste dans la discipline où ils sont consultés, médecins spécialistes qualifiés en médecine générale par l'Ordre des médecins, agissant à titre de consultant, à la demande explicite du médecin traitant ».

Source : Conseil National de l'Ordre des Médecins  
Dr François SIMON  
Président de la Section Exercice Professionnel

## L'Institut National de Médecine Agricole (INMA),

situé à Tours, est un organisme de formation qui, depuis 50 ans, sensibilise et forme nos confrères à toutes les spécificités de la santé et de la sécurité du monde agricole et rural.

L'INMA propose une formation diplômante (diplôme de Médecine Agricole permettant d'exercer la médecine du travail en agriculture) et de nombreuses formations entrant dans le champ de la Formation Médicale Continue.

Pour tout renseignement :  
INMA – 14 avenue Auguste Comte - 37 000 TOURS  
Tél. : 032.47.66.70.22 fax : 02.47.66.08.28  
diplôme@inma.fr - www.inma.fr  
(catalogue de formation à télécharger)

## Association « Générations mouvement »

Cette association qui regroupe environ 700 000 adhérents essentiellement de plus de 50 ans, dans toute la France, a pour objet social de contribuer à la vie locale, en permettant à ses membres de conserver une vie sociale active, de contribuer au bien vieillir par des actions de prévention santé et de loisirs et de favoriser le maintien à domicile. Elle s'intéresse depuis longtemps à la perte d'autonomie, pour promouvoir, dans les instances publiques, une prise en charge de qualité de ces pathologies. C'est dans ce cadre que la Fédération nationale a signé une convention triennale (2013-2015) avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie dans le but d'aider et de diffuser les bonnes pratiques et le répit des aidants.

Elle propose des ateliers gratuits en 7 modules dont les objectifs sont les suivants : offrir aux aidants un lieu d'échange, une aide pour adopter le meilleur comportement possible face à la personne aidée, et leur donner des informations primordiales à l'amélioration du quotidien et aux solutions de répit.

Elle est fondée sur le bénévolat, les ateliers animés par d'anciens professionnels de santé : médecins ou infirmiers. Elle assure, pour les animateurs, la formation et l'accompagnement dans l'organisation des ateliers.

L'association sollicite le Conseil de l'Ordre des Médecins pour signaler cette action à leurs confrères retraités qui pourraient s'engager dans ces animations.

Contact : Générations mouvement Les Aînés Ruraux  
60 rue de Londres - 75008 Paris  
Source : Conseil national de l'Ordre des Médecins

## REPLACEMENTS SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE MOINS DE PAPIER PLUS RAPIDE

Faites vos demandes  
de replacements en ligne !

[www.ordre-medecin-nord.com](http://www.ordre-medecin-nord.com)

Notez bien l'adresse mail de votre remplaçant,  
ceci permettra un traitement plus rapide  
de vos demandes.

Dr Marc VOGEL  
Président de la Commission  
Informatique

## Prévenir et prendre en charge l'hépatite virale B : la vaccination et le dépistage

L'hépatite B reste en France un problème de santé publique important. 280 000 personnes âgées de 18 ans et plus sont atteintes d'une infection chronique par le virus de l'hépatite B. Le nombre annuel de décès associés à cette hépatite B est estimé à 1 500 (cirrhoses et cancers du foie).

La vaccination contre l'hépatite B constitue un moyen très efficace et bien toléré de prévention.

Dépister l'hépatite B chronique permet une prise en charge adaptée des patients et de prévenir les complications.

Afin de rappeler l'importance de l'hépatite B, le Ministère chargé de la santé et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) mettent à votre disposition des documents pour les professionnels et pour le grand public, que vous pouvez commander dans les quantités souhaitées (connectez-vous sur [moncoupon.inpes.fr](http://moncoupon.inpes.fr) ou [moncoupon.inpes.sante.fr](http://moncoupon.inpes.sante.fr), saisissez les identifiants : JYF9945847UZE).

Par ailleurs l'Inpes met à votre disposition un argumentaire en ligne sur la vaccination contre l'hépatite B qui pourra vous aider à répondre aux questions posées par le public et à trouver des informations complémentaires.

Le service d'aide à distance hépatites info service (ligne téléphonique 0 800 845 800 et site internet [www.hepatites-info-service.org](http://www.hepatites-info-service.org)) soutenu financièrement par l'Inpes est à disposition du service.

# Annonces, infos pratiques

## Le temps partiel thérapeutique change

Le temps partiel thérapeutique est à présent un avis d'arrêt de travail à part entière.

L'article L 323-3 du Code de Sécurité Sociale tend à assouplir les conditions d'accès au dispositif de Temps Partiel Thérapeutique, en imposant aux Caisses le service d'une indemnité journalière, alors qu'auparavant ce service l'était à titre dérogatoire. Ainsi, l'accord de la Caisse ne devant plus être requis préalablement à leur mise en œuvre, elle n'a plus à notifier aucun accord initial ou de prolongation pour ces temps partiels thérapeutiques. Votre prescription vaut reconnaissance sauf avis ultérieur du Service Médical.

Par ailleurs, les conditions d'attribution ne nécessitent plus un arrêt de travail de longue durée. Même après quelques jours, vous pouvez prescrire une période d'arrêt de travail à temps partiel thérapeutique. Pour les patients atteints d'une affection de longue durée, vous pouvez même le faire directement, sans arrêt de travail préalable. C'est vous qui décidez de la durée et du temps d'activité de votre patient.

Celui-ci prend contact avec son employeur et le médecin du travail pour définir la possibilité et les conditions de sa mise en place.

Le formulaire d'avis de l'arrêt de travail (cerfa S3316g) ainsi que l'avis d'arrêt de travail en ligne disponible via [espace.pro](http://espace.pro) prennent en compte ces aménagements. Attention, vous ne devez plus utiliser de certificat médical libre.

Cependant, les règles sont différentes en cas d'une reprise d'un travail léger suite à un accident du travail, une notification est alors adressée au patient et un arrêt de travail d'au moins une journée est exigé.

### Attention !

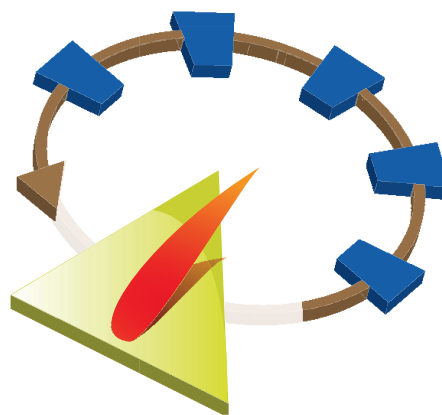
Quand le Médecin Conseil fixe une reprise de travail, sa décision vaut pour une reprise à temps complet (ou correspondant au temps de travail habituel du salarié) ; cette décision écarte donc toute prolongation de l'arrêt de travail dans le cadre d'une mise en œuvre d'un temps partiel thérapeutique.

La notification de reprise du travail ne comporte qu'une date d'aptitude au travail et aucunement une notion de temps partiel.

Madame Mathilde BELOSTYK

Chargée de communication Assurance Maladie  
Lille-Douai  
Tél : 03 20 42 33 63

Le 27<sup>ème</sup> FORMATHON  
aura lieu les  
21 et 22 mars 2015  
Inscriptions en ligne sur  
[www.formathon.fr](http://www.formathon.fr)



**FORMATHON**  
CONGRÈS DE MÉDECINE GÉNÉRALE



**Secrétariat :** Mme Sarah SWIST  
Tél. : 03 20 31 01 11  
Mail : [swist.sarah@59.medecin.fr](mailto:swist.sarah@59.medecin.fr)

Docteur  
Marc  
VOGEL

Vice-Président

Président de la Commission  
de la Permanence des Soins



# Permanence des Soins

Chères Consœurs, Chers Confrères,

En 2015, nombre d'entre vous poursuivront leur investissement dans la permanence des soins, et nous vous en sommes reconnaissants.

En effet, la PDSA (Permanence Des Soins Ambulatoires) est une mission de service public rendue possible par quelques 2000 médecins généralistes, auxquels viennent s'ajouter 3 structures SOS Médecins (Lille, Roubaix-Tourcoing et Dunkerque), volontaires et disponibles pour environ 2 560 000 patients dans notre département du Nord !

➡ Il faut savoir que sur la période 2011-2012-2013, toutes ces gardes ont généré 173 000 actes majorés en moyenne par an, soit autant d'actes effectués en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

A ce jour, les médecins effecteurs interviennent sur 91 secteurs de garde répartis sur 5743 km<sup>2</sup>, et de nouvelles évolutions sont prévues pour début 2015, avec les ouvertures prochaines de 2 maisons médicales de garde ; celle de Valenciennes et celle de Douai, en plus des 8 MMG déjà existantes (Lille, Roubaix, Villeneuve d'Ascq, Armentières, Le Cateau-Cambrésis, Maubeuge, Grande-Synthe et Dunkerque).

La PDSA dans le Nord est donc une vaste organisation, dont l'un des maillons est la régulation qui traite les appels en partenariat avec le SAMU. Ainsi, en 2013, les 70 MRL (Médecins Libéraux Régulateurs) ont étudié 99 146 dossiers, certains entraînant un acte médical ou l'envoi d'une ambulance, d'autres pouvant être traités par des conseils médicaux...

➡ Au sein même du Conseil de l'Ordre, les membres de la commission de la permanence des soins ainsi que les secrétaires se réunissent très régulièrement afin d'étudier et d'accompagner les projets en cours et les événements récents : créations de maisons médicales de garde, évolution de la sectorisation, incidents signalés par la régulation etc.

Parmi les principaux changements de cette fin d'année, on note l'arrêt de l'effectif en nuit profonde, l'Agence Régionale de Santé ayant souhaité mettre un terme à l'expérimentation mise en place en janvier 2013.

➡ Enfin, n'oublions pas un élément indispensable au bon fonctionnement de la PDSA : ORDIGARD, outil informatique permettant notamment à la régulation de vous contacter à tout moment pendant vos gardes. Pour ce faire, nous vous rappelons qu'une mise à jour régulière de votre fiche FIME (Fiche Individuelle de Médecin Effecteur), indiquant vos numéros de téléphone opérationnels et supprimant tout élément obsolète, facilite grandement le travail de la régulation. D'autre part, ORDIGARD permet aux coordinateurs de remplir et de modifier en ligne le tableau de garde de leur secteur, via notre site internet [www.ordre-medecin-nord.com](http://www.ordre-medecin-nord.com)

En vous remerciant de votre précieuse collaboration,  
Bien confraternellement.

# Asclépi'Ordre

La troisième Asclépi'Ordre s'est déroulée au siège du Conseil départemental des médecins du Nord fin mars 2014, et a remporté un vif succès.

En effet, l'exposition, le vernissage et la participation aux soirées thématiques ont réuni un grand nombre de confrères.

Plus de trente exposants, artistes peintres, sculpteurs et photographes ont exposé dans nos locaux plus de 110 œuvres de belle facture.

Plus de cent cinquante médecins ont participé aux soirées thématiques, sur "les jeunes médecins", la "relation Ville-Hopital", et les "médecins retraités". Ces soirées ayant été animées par des conseillers ordinaires impliqués dans les commissions ad hoc. Elles furent le fruit d'échanges fructueux et de prises de contacts entre médecins et conseillers pour de plus amples informations.

Enfin, tout au long de la semaine d'exposition des nombreux confrères entourés de leurs amis, familles, amis, voire patients sont venus admirer les différents exposants. Leur enthousiasme s'est exprimé à travers les commentaires du "Livre d'Or" ....

Par ailleurs, il me faut remercier le Président du CNOM Patrick BOUET qui a fait tout spécialement le déplacement pour assister au vernissage et nous a avoué modestement ses talents d'aquarelliste. Egalement, Monsieur Patrick KANNER, ex-président du Conseil Général du Nord fraîchement élu Ministre d'Etat, Madame le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de LILLE ainsi que le Président de l'URPS, le Docteur Philippe CHAZELLE.

Pour finir, le Conseil Départemental du Pas de Calais et celui des Pharmaciens étaient présents. Un remerciement tout particulier au Conseil Régional Nord Pas de Calais qui, par sa représentante Madame le Docteur Isabelle LAMBERT accompagnée de nombreux représentants de son conseil, ont eu la délicatesse d'offrir un cadeau-souvenir à chacun des exposants.

Bref, cette 3<sup>ème</sup> Asclépi'Ordre symbolise une ouverture de votre Conseil Ordinal à l'ensemble de la profession médicale sous un autre angle permettant également de donner une autre image des médecins dans leurs expressions artistiques les plus variées (et je ne parle pas des expressions musicales, littéraires...)

Je ne peux terminer ce mot sans remercier Madame Julie SCARNA et Madame Anne-Sophie TOUTLEMONDE, membres permanents administratifs du conseil, pour leur implication dans la réussite de cet événement "extra-Ordinal" et enfin l'ensemble du Conseil Départemental pour me donner la possibilité de réaliser depuis 2007 ces trois expositions.

En espérant vous retrouver comme participant ou visiteur lors de la 4<sup>ème</sup>, peut-être rendez-vous en 2017 ?...





## Merci aux Artistes !

Dr Agnès ANDRE

Dr Denis BISCH

Dr Marie BODENANT

Dr Jean BOUREZ

Dr Véronique CASSIM-CASTELAIN

Dr Geneviève CHAPURLAT-DUCHATEAU

Dr Robert CLAISSE

Dr Marc CONSTANT

Dr Bernard DECANter

Dr Frédéric DEGRAVE

Dr Christine DEHEM

Dr Bertrand DELEBARRE

Dr Jacques DELRUE

Dr Renée DELRUE

Dr Daniel DOBRENEL

Dr Anne DOUVRY

Dr Philippe DUMORTIER

Dr Michèle FERROUL

Dr Léo GALAMETZ

Dr Martine HASSE

Dr Delphine HEUNET

Dr Cécile LAFOSSE

Dr Pierre LANTREIBECO

Dr Daniel LEMAL

Dr Patrick LEROUX

Dr Pascal MONACA

Dr Marie-Hélène PARENT

Dr Perrine RAULT

Dr Emmanuelle SZAPIRO

Dr Dominique WALTER



**Docteur  
Patrick  
LEROUX**  
Organisateur  
Vice-Président

# POUR UNE RELATION PATIENT - MÉDECIN EN TOUTE CONFIANCE



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS  
Conseil National de l'Ordre

**Si votre médecin est informé d'un retard, il peut mieux gérer les consultations de l'ensemble des autres patients.**

**Pensez à prévenir votre médecin en cas de retard ou d'empêchement.**

**Examiner deux personnes prend plus de temps que de n'en examiner qu'une seule.**

**Pensez à informer votre médecin du nombre de personnes devant consulter.**

**Moins votre médecin consacre de temps à l'administratif, plus il consacre de temps à votre santé.**

**Pensez à préparer votre consultation : apportez votre dossier médical (radios, résultats de laboratoire, anciennes ordonnances, lettres...), votre carte vitale mise à jour, votre attestation de prise en charge (CMU-C, AME, ACS) ...**

**La délivrance d'un document médical nécessite un examen, donc une consultation.**

**Pensez à prendre rendez-vous. L'examen est nécessaire à la rédaction d'un certificat médical, d'une prescription, d'un arrêt de travail, d'une prise en charge de transport...  
Votre médecin peut ne pas être autorisé à établir le document que vous demandez.**

**Un dossier médical est un document strictement personnel.**

**Votre dossier ne peut être remis à une personne autre que vous, sauf disposition légale particulière.**

[www.conseil-national.medecin.fr](http://www.conseil-national.medecin.fr)

# Jeunes Médecins

Le jeudi 3 avril 2014, organisée par la commission « jeunes médecins », s'est tenue au Conseil notre première soirée d'informations proposée aux 229 jeunes consœurs et confrères récemment inscrits à notre Tableau.

Cette rencontre conviviale fut l'occasion d'évoquer notre mission d'entraide, et de rappeler que cette solidarité, qui honore notre profession, par une aide morale et matérielle à destination de nos consœurs et confrères en difficulté, impose néanmoins à chacun de se tenir informé des possibilités assurantielles de prévoyance.

Nous leur avons exposé les modalités de prise en charge par les contrats de prévoyance et par la CARMF en cas d'incapacité et d'invalidité.

Dans un autre domaine, il a été procédé à un rappel concernant les formalités administratives actuelles d'installations pour celles et ceux qui feront le choix d'un exercice libéral.

Enfin, une large réflexion a été engagée sur la démographie médicale de notre département ainsi que sur les perspectives d'évolution.

A ce titre, il a été fait état des observations formulées par le Docteur Jean-François RAULT, Président de la section Santé Publique et

Démographie Médicale au Conseil National ainsi que des remarques du Docteur Patrick BOUET, Président du Conseil National, qui, nous faisant l'honneur de sa visite le 29 mars dernier, nous a affirmé « qu'il n'y a pas de péril démographique au-delà de 2020 »



Docteur Pascal GHEYSSENS  
Docteur Maxime BALOIS  
Docteur Franck ROUSSEL  
Membres de la Commission « Jeunes médecins »

## Le patient au cœur du parcours de soins

A l'occasion du 3<sup>ème</sup> ASCLEPI'ORDE 2014, a eu lieu une soirée thématique sur "les relations entre l'Hôpital et la ville".

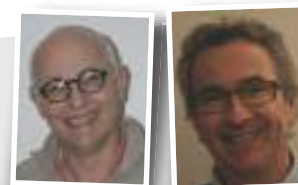
Afin d'ouvrir les débats, il a été demandé à plusieurs intervenants de donner leur expérience : le Docteur DREUIL du CHRU de Lille, en charge des relations entre la ville et le CHRU, Monsieur DUTRONC, Directeur de l'Hôpital St Vincent, Monsieur MAES Cardiologue et Président de la CME de l'Hôpital Privé de Villeneuve d'Ascq, le Docteur LEFEBVRE, Professeur associé de Médecine Générale, installé à Villeneuve d'Ascq, le Docteur DEMORY, secrétaire de l'URMEL, Madame ZIMMERMANN, Directrice à l'Hôpital de Valenciennes.

A la suite de ces interventions, un large débat a été ouvert où chacun a pu s'exprimer. IL était d'abord rappelé de ne pas oublier que le patient est un acteur du parcours de santé, il est orienté et non dirigé dans le système Français.

Les idées principales émergeant des discussions étaient :

- Il ne fallait pas confondre parcours de soins et parcours de santé.
- La HOP'LINE mise en place par le CHRU de Lille était intéressante, mais peu utilisée et qu'actuellement la possibilité d'utiliser les messageries cryptées était également un élément très intéressant et très facilitateur d'échange entre les différents intervenants auprès du patient.
- Il a été évoqué les urgences et l'existence de Maison Médicale dans l'Hôpital ou à côté de l'Hôpital. Maison Médicale dont le fonctionnement était assuré soit par des médecins généralistes libéraux, soit par des médecins salariés.

- Les plateaux techniques devaient être considérés comme un lieu de passage. Le lieu d'entrée étant les accès directs, la consultation et les urgences et pour la sortie le lien avec le médecin généraliste étant essentiel.
- Etait également évoquée la notion qu'il ne fallait pas concevoir de relation bipartite mais éventuellement tripartite avec le médecin de premier recours, le spécialiste libéral et le plateau technique.
- Il était évoqué la démographie médicale avec éventuellement la possibilité de détacher un Praticien par équipe pour la communication comme cela est tenté dans le service de Gastro-entérologie de Valenciennes, très facilitateur en terme de communication mais consommateur de temps à l'heure de la T2A.
- Il était évoqué également la dimension universitaire avec l'importance de la formation des étudiants à l'échange entre acteur de santé et de l'importance des stages auprès du Praticien en Médecine Générale.
- Que les moyens techniques sont une chose mais nécessitent toujours un contact humain. Pour une réponse humaine adaptée la technique étant toujours un outil facilitateur.



Docteur Rémi BESSON  
Docteur Marc VOGEL  
Vice-présidents

# La retraite

Les 1er, 8 et 14 avril 2014, ont eu lieu au siège du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins du Nord, trois réunions sur la retraite des médecins.



Elles ont réuni plus de 150 participants, qui ont reçu ensuite la présentation par courriel car le temps imparti ne permettait pas de développer tous les items. On peut parler de réussite au vu des retours que le Conseil a reçus. Les questions les plus fréquentes ont concerné le cumul activité-retraite, comment faire pour améliorer le montant de la retraite et « conjoints survivants ».

A la demande de beaucoup d'entre vous, vous trouverez ci-dessous les droits des médecins retraités restant inscrits au Tableau de l'Ordre :

Ils peuvent soigner gratuitement leurs proches (conjoint, père et mère des deux époux, enfants et petits-enfants, frères et sœurs des deux époux, gens de maison).

Les prescriptions doivent être faites sur une ordonnance comportant l'adresse personnelle, la qualification avec mention « médecin retraité » et le numéro RPPS.

Si vous désirez des renseignements sur la retraite, veuillez prendre contact avec le Docteur ROGEAUX par l'intermédiaire du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins du Nord (téléphone : 03.20.31.10.23 et email : nord@59.medecin.fr).

## Ce qui va changer au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Les pensions liquidées ne donneront pas d'acquisition de points même en changeant de régime.

Le retraité devra cesser toute activité professionnelle salariée. En effet la loi supprime la distinction entre groupes de régimes et unifie l'application du cumul emploi-retraite à tous les régimes de base légalement obligatoires (régime général, commerçants, industriels, régime des professions libérales). Pour pouvoir liquider ses pensions de retraite dans un de ces régimes, l'intéressé devra donc cesser ses activités professionnelles dans tous les autres régimes, peu importe qu'ils appartiennent ou non au même groupe (article 19-20 loi n°2014-40 du 20/01/2104. JO du 21/10/2104).

Par conséquent, demander à ne percevoir que ses retraites salariées ne sera plus envisageable.

**Les cotisations CARMF, en cas de cumul activité retraite, restent obligatoires mais non productives de points pour les pensions liquidées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 sans couverture indemnités journalières ni invalidité et décès.**

**Les pensions perçues sont mensualisées et non trimestrielles pour les médecins qui font leur demande à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.**



Docteur  
Yves ROGEAUX

Vice-président

# L'accessibilité aux cabinets médicaux

## LES NOUVEAUX DÉLAIS

**Cabinet existant avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007**

Aux normes au 31/12/14 : "attestation d'accessibilité" au Préfet.

**DATE LIMITE : 1<sup>er</sup> MARS 2015**

Absence de mise aux normes au 31/12/14 : Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée) à communiquer au Préfet.

**DATE LIMITE : 27 SEPT. 2015**

**Création de cabinet après le 1<sup>er</sup> janvier 2007**

**RESPECT IMMEDIAT**

**DATE LIMITE : 1<sup>er</sup> JANVIER 2011** si création dans un ancien logement.

Devant l'impossibilité de nombreux secteurs à se mettre en conformité avec la loi à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le gouvernement a décidé d'accorder des délais supplémentaires, en échange d'un engagement des professionnels.

L'Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée) est un dispositif d'exception qui permet aux acteurs qui ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité posées par la loi de 2005, de s'engager dans un calendrier précis. Il a été mis en place par ordonnance du 26 septembre 2014.

Le dossier d'Ad'AP doit comprendre : une expertise technique et architecturale du cabinet médical, le montant des travaux et un calendrier d'action de mises aux normes.

L'engagement volontaire dans cette procédure permet :

- une **exemption de sanctions** au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et la sécurité juridique de pouvoir continuer les travaux après cette date.
- l'obtention de **délais supplémentaires** réalistes (maximum 3 ans) pour mettre en conformité le cabinet médical.

## La procédure administrative une fois l'Ad'Ap validé

**NON**

Il faut obtenir une autorisation dite de « construire, d'aménager ou de modifier un ERP »

= **AUTORISATION DE TRAVAUX**,

que les travaux fassent l'objet d'une déclaration préalable de travaux (ex : modification de la porte d'entrée) ou non (ex : modification de l'agencement intérieur).

Les travaux nécessitent un **PERMIS DE CONSTRUIRE** ou d'aménager

**OUI**

**LE PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AMÉNAGER VAUT AUTORISATION DE TRAVAUX**

Documents téléchargeables sur le site du CDO 59.

Demande à déposer à la mairie du lieu où est situé l'ERP avec le formulaire CERFA n°13824

Dossier spécifique à joindre à la demande et à déposer à la mairie du lieu où est situé l'ERP.



## Les dérogations

### DEMANDES DE DÉROGATIONS POSSIBLES

- ➔ Pour les ERP existants au 1<sup>er</sup> janvier 2007.
- ➔ En cas d'installation dans un bâtiment accueillant préalablement une autre activité (= changement de destination)

### PAS DE DÉROGATION

Construction neuve

**ATTENTION : les dérogations ne sont pas générales elles portent sur une ou plusieurs prescriptions techniques d'accessibilité.**

#### LES 4 MOTIFS DE DÉROGATION

- ✓ Impossibilité technique liée à l'environnement ou à la structure du bâtiment ;
- ✓ Préservation du patrimoine architectural ;
- ✓ Disproportion manifeste entre la mise en accessibilité et ses conséquences (impact économique qui mettrait en péril l'activité ...).
- ✓ Cabinet situé dans une copropriété lorsque les copropriétaires refusent les travaux de mise en accessibilité.

Le médecin doit apporter toutes les pièces nécessaires à l'appréciation de la situation (appréciation au cas par cas).

La demande de dérogation doit être obligatoirement accompagnée de mesures de substitution lorsque l'ERP assure une mission de service public (maison médicale de garde qui assure la permanence des soins...). Dans les autres cas, ces mesures de substitution peuvent augmenter favorablement la demande de dérogation.

Les demandes de dérogations se font via les formulaires CERFA pour obtenir l'autorisation de travaux, et sont à déposer à la mairie du lieu où se trouve l'ERP. Elles peuvent également apparaître dans l'Ad'AP.

Transmission de la demande aux **Commissions consultatives départementales de Sécurité et d'Accessibilité**.

Délai de 2 mois pour donner un avis (silence équivaut à acceptation).

Le **Préfet** prend la décision d'accorder la dérogation dans le délai d'1 mois (silence équivaut à refus).

*Si votre local est implanté dans un centre commercial, dans une copropriété, ou si vous êtes locataire de votre local, reportez-vous aux pages 36 à 39 du Guide du Ministère de l'Écologie et du Développement durable.*

*Quid du diagnostic d'accessibilité ? Pour les ERP classés en 5<sup>ème</sup> catégorie, il n'est pas obligatoire. Mais il est conseillé d'en effectuer un pour se situer par rapport aux exigences de la loi ou pour accompagner une demande de dérogation.*

Informations auprès de la Direction départementale des Territoires et de la Mer du Nord, à Lille.



Docteur  
Jean-François  
RAULT

Président du Conseil  
départemental  
du Nord de l'Ordre  
des médecins  
Conseiller national

# "Coup de gueule"

Suite à l'article de La Voix du Nord  
du 15 septembre 2014.  
« Médecine Générale :  
Une bévue tous les 2 jours. »



De nombreux confrères nous ont interpellés suite à cet article, nous exprimant toute leur tristesse, leur rancœur, toute leur colère par rapport à un article mettant en cause la relation de confiance avec leurs patients.

A partir de notre 1<sup>ère</sup> seconde de vie le risque existe partout et la médecine comme toute technique, art et profession peut être mise en défaut.

Si on veut créer un climat de défiance vis-à-vis de tout parlons des risques des transports (la voiture est plus « accidentogène » et de loin que le médecin), des risques de la nourriture (les OGM, les pesticides...), des risques de tout ce qui existe et qui posera un moment ou un autre des soucis.

La médecine est un art, elle est pratiquée par des humains qui ne sont pas des machines, qui le font le plus éthiquement possible après une formation longue et sérieuse ; les médecins dans leur immense majorité sont à l'écoute de leurs patients et ont une nécessité de moyens non de résultats.

Que celui qui ne s'est jamais trompé de sa vie jette la 1<sup>ère</sup> pierre Mesdames Messieurs les journalistes.

# Les inscriptions



## du 23 janvier 2014

AMHARAR Najat .....	Médecine hospitalière	GALAN Aneta .....	Médecin remplaçant
ARABIDZE Mariam .....	Médecin spécialiste	GRALL Jean-Yves .....	Médecine salariée
BATAILLE Ophélie .....	Médecin remplaçant	HACCOURT Fabian .....	Médecin spécialiste
BAZINIAN MOURNET Tatevik .....	Médecin remplaçant	HONTOIR Luc .....	Médecin remplaçant
BENHADIA Youssef .....	Médecine hospitalière	JARRAYA Hajer .....	Médecine hospitalière
BERNACZYK Yohann .....	Médecine hospitalière	KERMAREC Erwan .....	Médecin spécialiste
BONNAVE Christophe .....	Médecin remplaçant	MALMONTE Audrey .....	Médecin remplaçant
BORYS Marie-Fanny .....	Médecin remplaçant	MAYOLLE-VILQUIN Bernadette .....	Médecine salariée
BOUCHEZ-DUBOIS Daphnée .....	Médecin généraliste	MOKDAD Hussein Ali .....	Médecine hospitalière
CARLIER Barbara .....	Médecine hospitalière	OUHADI Roxanne .....	Médecin n'exerçant pas la médecine
CARLIER Hervé .....	Médecine salariée		
CHEBAHI Nassim .....	Médecin spécialiste	PEREZ CASTRO Angéline .....	Médecin remplaçant
CHEGGOUR Malak .....	Médecine hospitalière	PESTIEAU Sergio .....	Médecin remplaçant
DAMBRICOURT Sabine .....	Médecin remplaçant	PIGACHE Camille .....	Médecin remplaçant
DAN Maria .....	Médecine hospitalière	PORTIER Clémence .....	Médecin remplaçant
DEGROOTE Jonathan .....	Médecin généraliste	RACHDI Henda .....	Médecine hospitalière
DEMETZ Julie .....	Médecine hospitalière	ROUSSEN Nicolas .....	Médecin généraliste
DENOEUX Pierre-Olivier .....	Médecine hospitalière	SAEED KILANI Mohammad .....	Médecine hospitalière
DERMIGNY Franck .....	Médecin spécialiste	SENLECO Charles .....	Médecine hospitalière
DUBOIS Louis .....	Médecine hospitalière	VANNEUVILLE Marguerite .....	Médecine salariée
GAROT Benoît .....	Médecin remplaçant	VOGULYTE Irma .....	Médecin n'exerçant pas la médecine
GRASSET Emilie .....	Médecin généraliste		
GRENIER Marion .....	Médecine hospitalière		
GUTU Razvan .....	Médecine hospitalière		
HOFACK Jean .....	Médecin remplaçant		
KABAGAMBE-BALITALIKE Sarah .....	Médecine hospitalière		
KANDALAFI Firas .....	Médecine hospitalière		
LAMEWONA Edoh .....	Médecine hospitalière		
MARECHAL Jean .....	Médecine salariée		
MENARD Gwendal .....	Médecine hospitalière		
MILLOT Céline .....	Médecin remplaçant		
MOUGHNIE Julien .....	Médecin remplaçant		
MOUKAHAL Mazen .....	Médecin spécialiste		
MOURO BELAYDI Fatima .....	Médecine salariée		
MULLER Christophe .....	Médecine hospitalière		
NEDEVA Elina .....	Médecine hospitalière		
OULD BOUAMAMA BELATTAR Nadia .....	Médecine hospitalière		
PAPATHANAKOU Evangelia .....	Médecin remplaçant		
PILO Jessica .....	Médecine hospitalière		
PIMOR Hélène .....	Médecin remplaçant		
PUTMAN Sophie .....	Médecine hospitalière		
ROLFO Rémi .....	Médecin remplaçant		
ROZYCKI Natasza .....	Médecin remplaçant		
RYCKEWAERT Nicolas .....	Médecin généraliste		
SABAILA-FONTAINE M.Pascale .....	Médecine hospitalière		
SELLIER Fernande .....	Médecine salariée		
SERGHINI Younes .....	Médecine hospitalière		
SUAREZ Alice .....	Médecine hospitalière		
TETTART Vincent .....	Médecin généraliste		
TIPHAINE Aude .....	Médecin remplaçant		

## du 20 mars 2014

ATRASH Sylvain .....	Médecine hospitalière
BLOUIN Alessandra .....	Médecine hospitalière
CASTAGNET Nelly .....	Médecine hospitalière
DEREGNAUCOURT Cécile .....	Médecin remplaçant
DEVOS Marie-Dominique .....	Médecine salariée
ERTZBISCHOFF Olivier .....	Médecine salariée
ESTRADE Laurent .....	Médecine hospitalière
FERNAGUT-BEAGUE Véronique .....	Médecine salariée
FIEVET Pierre-Antoine .....	Médecine hospitalière
JANATI IDRISSI Majda .....	Médecine hospitalière
LANSSENS Arnaud .....	Médecine salariée
LEMOINE Lucie .....	Médecine hospitalière
MASUREL Antoine .....	Médecin remplaçant
MAUNOURY Thomas .....	Médecin remplaçant
MITITELU Ciprian .....	Médecin remplaçant
MOKONO SENGU Ursule .....	Médecine hospitalière
NEDJARI Farid .....	Médecine hospitalière
PELLEGRIN Nicolas .....	Médecin remplaçant
POPESCU Constantin .....	Médecin généraliste
SAYEN Alexandra .....	Médecin spécialiste
SY Thierno .....	Médecine hospitalière
VELSON Luc .....	Médecin généraliste
VERSABEAU Sophie .....	Médecin remplaçant
VERWIMP Wim .....	Médecine hospitalière
VINCENT Pauline .....	Médecin remplaçant
ZLATAROVA Tatyana .....	Médecine salariée

## du 17 avril 2014

ABOKI Sossinou .....	Médecine hospitalière		
ALUPEI Ariadna .....	Médecine hospitalière		
ASSOMANY JAOTOMBO Daher .....	Médecine hospitalière		
BENET Claire .....	Médecin spécialiste		
BERTHOUD Olivier .....	Médecin généraliste		
BRANDT Charlotte .....	Médecin remplaçant		
CHABCHOUB Kamel .....	Médecine hospitalière		
DABOUZ Fadia .....	Médecine hospitalière		
DARQUES Jean-François .....	Médecin généraliste		
DARRAS Benoît .....	Médecin remplaçant		
DE MUNCK Floris .....	Médecine hospitalière		
DEFENSE Lucile .....	Médecine hospitalière		
DEHAENE Chloé .....	Médecin remplaçant		
DJAIL Mébarka .....	Médecine salariée		
DRIDER-HADIOUCHE Karima .....	Médecine hospitalière		
		BARBELLION Antoine .....	Médecin remplaçant
		BARDIS Alexandre .....	Médecine hospitalière
		BENKIRANE Ahmed .....	Médecine hospitalière
		BIRCA Emilia .....	Médecine hospitalière
		BOULANGER Hélène .....	Médecin remplaçant
		CANTREL Juliette .....	Médecin remplaçant
		CIOBOTEA Mihaela .....	Médecine hospitalière
		LOUDES-CHAUVIN Marie-Christine .....	Médecin n'exerçant pas la médecine
			Médecine hospitalière
		LOUSTAU Benjamin .....	Médecine hospitalière
		MARTIN GONZALEZ Térésa .....	Médecine hospitalière
		MULOT Marine .....	Médecine hospitalière
		NCHIMI Alain .....	Médecin remplaçant
		PAVARD Xavier .....	Médecin remplaçant

PETRUKA Juliette .....	Médecin remplaçant
PRUVOT François .....	Médecin remplaçant
ROGOZ Bianca .....	Médecine hospitalière
SASTRE-GARAU David .....	Médecine hospitalière
SAVAGE Clémence .....	Médecin remplaçant
SENOUCI-MANSOURI Leila .....	Médecine hospitalière
VO Sylvie .....	Médecin remplaçant

## du 20 mai 2014

ASKAFI Amine .....	Médecine hospitalière
ATRIH Nassima .....	Médecin remplaçant
BENOIT Aurélie .....	Médecine salariée
BERCHICHE Rabia .....	Médecine salariée
BIVOLEANU Elena .....	Médecine hospitalière
BIZINDAVYI Deo Gratias .....	Médecine hospitalière
BROSSARD Michèle .....	Médecine hospitalière
CARVALHO Claudia .....	Médecine salariée
CHMIELEWSKI Alexandra .....	Médecine hospitalière
CZECH Sarah .....	Médecine hospitalière
DEBARRI Houria .....	Médecine hospitalière
DECAUDAIN Julien .....	Médecine hospitalière
DEFRANCO Fanny .....	Médecine hospitalière
DEGLAIRE Léonie .....	Médecin remplaçant
DEMARQUE Melissa .....	Médecine salariée
DERAMNA Ammar .....	Médecin remplaçant
DEVAUX Hélène .....	Médecin généraliste
DEWAELE Matthieu .....	Médecin généraliste
DUNCA Rares-Silviu .....	Médecine hospitalière
EL AKOUM Rani .....	Médecin n'exerçant pas la médecine

EL MAADARANI Khaled .....	Médecine hospitalière
FAVRE Jonathan .....	Médecin généraliste
FREHAUT Amandine .....	Médecin remplaçant
GILLET Aline .....	Médecine salariée
GOYERS Jean-François .....	Médecin remplaçant
HAMADACHE Sophie .....	Médecin remplaçant
HIMA Hadiza .....	Médecine hospitalière
HOCHART Thomas .....	Médecine hospitalière
HOULBREQUE Paul .....	Médecin retraité
KSOURI Hamza .....	Médecin remplaçant
LE POURHIENNEC Anne .....	Médecine hospitalière
LEMAIRE Anne-Sophie .....	Médecine salariée
LESAGE Marine .....	Médecine hospitalière
MELO Joao .....	Médecine salariée
MILU Carmen .....	Médecine hospitalière
MORIZUR Hélène .....	Médecine hospitalière
MOTI Woly .....	Médecine salariée
MULOT Julien .....	Médecin remplaçant
NEYS Julien .....	Médecin généraliste
OU Khannacard .....	Médecin remplaçant
OUYACHCHI Younès .....	Médecine hospitalière
PELGRIMS DE BIGARD Nicolas .....	Médecin n'exerçant pas la médecine

PLAYE Marie .....	Médecine hospitalière
POLLET Fanny .....	Médecin généraliste
REBAI Lachemi .....	Médecin spécialiste
RIOLLET-SANTORO Sandra .....	Médecine hospitalière
ROBINEAU Olivier .....	Médecine hospitalière
ROLLAND Anne-Laure .....	Médecine hospitalière
ROMANET Stéphanie .....	Médecine hospitalière
ROMMEL Denis .....	Médecin remplaçant
ROQUIGNY Aymeric .....	Médecin n'exerçant pas la médecine

SALEMBIER Mylène .....	Médecin remplaçant
SEGARD Lionel .....	Médecine hospitalière
TEODORESCU Simona Raluca .....	Médecine hospitalière
TOUZET-ROUMAZEILLE Sandrine .....	Médecine hospitalière
TRUDEL Marie .....	Médecine hospitalière
WALSDORFF Michel .....	Médecin remplaçant
ZIEBA Yann .....	Médecine hospitalière

## du 12 juin 2014

AMBRUZ Rémi .....	Médecin généraliste
CARETTE LHERBIER Sandrine .....	Médecine hospitalière
CHAIK Anas .....	Médecine hospitalière
COHEN Laure .....	Médecine salariée
COUSIN Marie .....	Médecin généraliste
DAMBRICOURT Pierre-Antoine .....	Médecin remplaçant
DELTOUR BROCHART Coralie .....	Médecin remplaçant
GALLET Camille .....	Médecine hospitalière
GROZA Anca-Liana .....	Médecine hospitalière
LANTERI Aurélie .....	Médecine hospitalière
LEFEVRE Christine .....	Médecine hospitalière
MAZUR Anne .....	Médecin remplaçant
NITULESCU Catalin .....	Médecine hospitalière
NOUR Derradji .....	Médecine hospitalière
PETIT Alexis .....	Médecine salariée
RICOUR Cyprien .....	Médecine hospitalière
ROQUETTE Diane .....	Médecine hospitalière
STOG Valeriu .....	Médecine hospitalière
SUISSE Inès .....	Médecine hospitalière

## du 03 juillet 2014

ANTONIAZZI Flora .....	Médecin remplaçant
BON-DJEMAH Vanessa .....	Médecine hospitalière
BRUIET Amandine .....	Médecin remplaçant
CART Sybille .....	Médecin généraliste
DANEL Antoine .....	Médecin remplaçant
DEBRUYNE Audrey .....	Médecin remplaçant
DELIASSUS Pierre-Yves .....	Médecin généraliste
DIVE Stéphanie .....	Médecine hospitalière
DUCOURNEAU Laëtitia .....	Médecin remplaçant
DUPRET-KOZLOWSKI Margot .....	Médecin remplaçant
GUISET Jean-Baptiste .....	Médecin remplaçant
LECUYER Antoine .....	Médecin généraliste
LESAGE Audrey .....	Médecine hospitalière
MBAYO Stéphane .....	Médecin remplaçant
NDJADI Yela Peter .....	Médecin remplaçant
PAQUENTIN Hélène .....	Médecin généraliste
PEREZ DE OBANOS Y ECHEVERRIA Consuelo de la Paz .....	Médecine hospitalière
RINGART Benoît .....	Médecin remplaçant
SABBAH Raid .....	Médecin généraliste
TWAHIRWA Joseph .....	Médecin n'exerçant pas la médecine
VANTYGHM Vincent .....	Médecin remplaçant
VASSEUR Marianne .....	Médecin remplaçant
VERBEEK Peter .....	Médecin remplaçant

# Les qualifications

du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 décembre 2013



## Anatomie et cytologie pathologiques

LEMAIRE Anne-Sophie

## Anesthésie réanimation

CHAIK Anas  
CZECH Sarah  
DEFRANCO Fanny  
HONTOIR Luc  
VOGULYTE Irma

## Cardiologie et maladies vasculaires

CHEBAHI Nassim  
NEDJARI Farid

## Chirurgie générale

AMHARAR Najat  
DECAUDAIN Julien  
MITITELU Ciprian  
PELGRIMS DE BIGARD Nicolas  
RICOIR Cyprien  
TOUZET-ROUMAZEILLE Sandrine

## Chirurgie infantile

DRIDER-HADIOUCHE Karima

## Chirurgie orthopédique et traumatologie

KERN Grégory  
TWAHIRWA Joseph  
VASSEUR Laurent  
VERVOORT Thomas

## Chirurgie urologique

BENKIRANE Ahmed  
CHABCHOUB Kamel  
EL AKOUM Rani  
EL MAADARANI Khaled  
SURGA Nicolas

## Chirurgie vasculaire

MARTIN GONZALEZ Teresa

## Chirurgie viscérale et digestive

ASSOMANY JAOTOMBO Daher  
DESURMONT Thibault

## Dermatologie et vénéréologie

DABOUZ Fadia  
PAPATHANAKOU Evangelia

## Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques

BIVOLEANU Elena  
CHMIELEWSKI Alexandra  
KANDALAFI Firas

## Gastro-entérologie et hépatologie

SENOUCI-MANSOURI Leila  
STOG Valeriu  
TEODORESCU Simona Raluca

## Gériatrie

BATELI Christine  
CHARPENTIER Anne  
DELHOMELLE-CARNEZ Stéphanie  
KABAGAMBE-BALITALIKE Sarah  
OULD BOUAMAMA-BELATTAR Nadia

## Gynécologie médicale

GALLET Camille  
ROLLAND Anne-Laure

## Gynécologie obstétrique

DEMETS Julie  
GROZA Anca Liana  
HACCOURT Fabian  
RIOLLET-SANTORO Sandra  
ROGOZ Bianca  
TRUDEL Marie

## Hématologie option maladie du sang

DEBARRI Houria

## Médecine du travail (spécialité)

BERCHICHE Rabia  
DEGREEF Patrice  
DEVOS Marie-Dominique  
INGLARD Marie  
MELO João  
TOULEMONDE Antoine  
TRIPLET Christophe

## Médecine générale (spécialité)

ABOKI Sossinou  
AMBRUZ Rémi  
ANTONIAZZI Flora  
ATRASH Sylvain  
ATRIH Nassima

BARBELLION Antoine  
BARDIS Alexandre  
BATAILLE Ophélie  
BAZINIAN-MOURNET Tatevik  
BERTHOUD Olivier  
BIZINDAVYI Déo Gratias  
BONNAVE Christophe  
BORYS Marie-Fanny  
BOULANGER Hélène  
BRANDT Charlotte  
BRUIET Amandine  
CARLIER Barbara  
CART Sibylle  
CARVALHO Claudia  
COUSIN Marie  
DAMBRICOURT Pierre-Antoine  
DAMBRICOURT Sabine  
DANEL Antoine  
DARRAS Benoît  
DEBRUYNE Audrey  
DEGLAIRE Léonie  
DEGROOTE Jonathan  
DEHAENE Chloé  
DELASSUS Pierre-Yves  
DELTOUR-BROCHART Coralie  
DENOEU Pierre-Olivier  
DERAMNA Ammar  
DEREGNAUCOURT Cécile  
DEVAUX-SAMBUSSY Hélène  
DEWAELE Matthieu  
DUBOIS Louis  
DUCOURNEAU Laëtitia  
DUPRET-KOZLOWSKI Margot  
FAVRE Jonathan  
FREHAUT Amandine  
GALAN Aneta  
GAROT Benoît  
GILLET Aline  
GRASSET Emilie  
GRENIER Marion  
GUISET Jean-Baptiste  
HAMADACHE Sophie  
HIMA Hadiza  
HOCHART Thomas  
HOFACK Jean  
KSOURI Hamza  
LAMEWONA Edoh  
LECUYER Antoine  
LEMOINE Lucie  
MALMONTE Audrey  
MASUREL Antoine  
MAUNOURY Thomas  
MAZUR Anne  
MBAYO Stéphane  
MENARD Gwendal  
MILLOT Céline  
MOUGHNIE Julien  
NDJADI Yela

NEYS Julien  
OU Khannacard  
OUYACHCHI Younés  
PAQUENTIN Hélène  
PELLEGRIN Nicolas  
PEREZ-CASTRO Angelina  
PETIT Alexis  
PETRUKA Juliette  
PIGACHE Camille  
PIMOR Hélène  
POLLET Fanny  
POPESCU Constantin  
PORTIER Clémence  
RINGART Benoît  
ROLFO Rémi  
ROUSSEN Nicolas  
ROZYCKI Natasza  
RYCKEWAERT Nicolas  
SALEMBIER Mylène  
SAVAGE Clémence  
SEGARD Lionel  
SUAREZ Alice  
VASSEUR Marianne  
VELSON Luc  
VERSABEAU Sophie  
VINCENT Pauline  
VO Sylvie  
ZIEBA Yann

### Médecine interne

CIOBOTEA Mihaela  
LANTERI Aurélie  
ROBINEAU Olivier  
SY Thierno  
ZLATAROVA Tatyana

### Neurologie

MOKONO SENG A Ursule

### Ophthalmologie

BENHADIA Youssef  
CHEGGOUR Malak  
DIVE Stéphanie  
LOUSTAU Benjamin  
SERGHINI Younés

### Pédiatrie

ALUPEI Ariadna  
BERNACZYK Yohann  
BLOUIN Alessandra  
CARETTE-LHERBIER Sandrine  
LE POURHIENNEC Anne  
TIPHAINE Aude

### Pneumologie

NITULESCU Catalin

### Psychiatrie

ASKAFI Amine  
COHEN Laure  
DEFENSE Lucile  
DEMARQUE MéliSSa  
DJAIL Mebarka  
FIEVET Pierre-Antoine  
LESAGE Audrey  
LESAGE Marine  
SUISSE Inès

### Radiodiagnostic et imagerie médicale

BIRCA Emilia  
DE MUNCK Floris  
DUNCA Rares-Silviu  
GUTU Razvan  
JARRAYA Hajer  
MILU Carmen  
NCHIMI Alain  
OUHADI Roxanne  
PAVARD Xavier  
RACHDI Henda  
ROMMEL Denis  
SAEED KILANI Mohammad  
VERBEEK Peter  
VERWIMP Wim  
WALSDORFF Michel

### Réanimation

NSEIR Saadalla

### Rhumatologie

ROQUETTE Diane

# Hommage

*“Le Dr Éric Dewailly, âgé de cinquante sept ans, ancien de la Faculté Catholique de Médecine de Lille, Professeur de médecine de l’Université Laval au Québec, spécialiste en toxicologie humaine de renommée mondiale pour son travail dans l’Arctique canadien sur les effets des toxines naturelles dans les fruits de mer est décédé accidentellement ce 17 juin sur l’île de la Réunion, lors d’une randonnée.*

*Son épouse, le Docteur Sylvie Dodin Dewailly, ancienne de la Faculté Catholique de Lille, Professeur de Gynécologie à l’Université de Laval, menant des études sur les pratiques alternatives et complémentaires autour de la nutrition et la santé des femmes. a été gravement blessée lors du même accident.*

*Le Conseil Départemental de l’Ordre des Médecins lui présente ses très sincères condoléances ainsi qu’à toute la famille.”*

# Médecins décédés

AMROUNY Soraya.....	DOUAI.....	48 ans
ALAUZE Christophe.....	PROUVY.....	56 ans
ARNOTT Geneviève.....	TOURCOING.....	89 ans
BAILLY GUWY Colette.....	ENTREMONT.....	76 ans
BEAURAIN Denis.....	MARCO EN BAROEUL.....	51 ans
BENOIT Bernard.....	LE TOUQUET.....	79 ans
BIAUSQUE Serge.....	SECLIN.....	63 ans
BOURDON Pierre.....	SAINT CYPRIEN PLAGE.....	87 ans
BOURGAIN Jean-Pierre.....	LAMBERSART.....	76 ans
BRANLE Pierre.....	SOMAIN.....	84 ans
BRUNET Alexandre.....	CANNES.....	87 ans
CAMUS Jean-Louis.....	RONCHIN.....	75 ans
CAPPELAERE René.....	LILLE.....	83 ans
COLOMBEL Pierre.....	ASNIERES SUR SEINE.....	67 ans
COUROUBLE Bernard.....	VALENCIENNES.....	76 ans
COUSIN Maryse.....	DUNKERQUE.....	52 ans
DEBAECKER Christian.....	BAVAY.....	70 ans
DEI CAS Edouardo.....	LILLE.....	68 ans
DELMOITIEZ Dominique.....	VALENCIENNES.....	65 ans
DELOZIERE Jean-Pierre.....	LA MADELEINE.....	87 ans
DE POORTER Michel.....	ROUBAIX.....	64 ans
DESMAREZ Patrick.....	FONTAINE NOTRE DAME.....	66 ans
DUBRULLE HOCHART Marie-Madeleine.....	LILLE.....	85 ans
DUJARDIN Bernard.....	TOURCOING.....	77 ans
DUMAZY Alain.....	SAINT SAULVE.....	75 ans
FOURNET Gérard.....	MOUVAUX.....	81 ans
GENTITI Michel.....	CAMBRAI.....	76 ans
HENNION CARON Chantal.....	LE CATEAU.....	56 ans
HICKMAN Pierre.....	LILLE.....	56 ans
HUREZ Jean.....	PERIGUEUX.....	51 ans
KOSSOWSKI Paul.....	LILLE.....	95 ans
LEFEVRE FLOUR Monique.....	DUNKERQUE.....	67 ans
LE MONIES DE SAGAZAN André.....	CLEDER.....	99 ans
MASQUELIER Georges.....	HEM.....	94 ans
MERCIER Pierre.....	ANZIN.....	61 ans
MERVEILLE Pierre.....	DUNKERQUE.....	89 ans
MICHAUX Serge.....	LANDRECIES.....	69 ans
MOULIN Claude.....	HEM.....	66 ans
PAULET Claire.....	CREVECŒUR SUR L'ESCAUT.....	75 ans
PETIT Henri.....	LILLE.....	81 ans
PETITPRE Pierre.....	RONCHIN.....	69 ans
PHILIBERT Benoît.....	VILLENEUVE D'ASCO.....	57 ans
POULAIN André.....	LILLE.....	102 ans
RICO Nicole.....	SECLIN.....	59 ans
SCHIETTECATTÉ Yves.....	KESTER (Belgique).....	71 ans
SELLIER Alain.....	LANDRECIES.....	69 ans
SLEGHEM Jean.....	PARIS.....	92 ans
SOUAL Jean.....	RIEULAY.....	70 ans
SPRIET Gérard.....	DUNKERQUE.....	58 ans
TURMEL Henri.....	COS.....	85 ans
WOILLEZ Marcel.....	LILLE.....	89 ans
WOITRAIN Georges.....	AUBERCHICOURT.....	92 ans

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles des médecins disparus.

# « Marcel »

Docteur Anne DOUVRY



- Directeur de publication : Dr Jean-François RAULT
- Rédacteur en chef : Dr Patrick LEROUX
- Rédactrice : Julie SCARNA
- Comité de la rédaction : Les Docteurs Jean-François RAULT, Patrick LEROUX, Bernard DECANTER, Martine LEFEBVRE et Jean-Philippe PLATEL
- Photos : Archives du Conseil de l'Ordre des médecins
- Conception et réalisation : Exemplaïre, Villeneuve d'Ascq. Tél. 03 20 70 96 05
- Dépôt légal : en cours - ISSN : en cours

Vous pouvez adresser vos réactions à la Commission du bulletin :  
Tél. 03 20 31 10 23 (Julie SCARNA) - Mail : [nord@59.medecin.fr](mailto:nord@59.medecin.fr)

